

**SORBONNE UNIVERSITE**  
**ELECTIONS PARTIELLES DES REPRESENTANTS AU CONSEIL STRATEGIE ET RECHERCHE DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE**  
**UNIVERSITE SCRUTIN DU 14 MARS 2019**

Vu le code de l'éducation ;  
 Vu les statuts de l'UFR de médecine notamment son article 9 ;  
 Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;  
 Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, président de Sorbonne Université ;  
 Vu l'arrêté du président de l'UPMC en date du 12 février 2015 portant nomination de M. Bruno RIOU en tant que directeur de l' UFR de médecine à compter du 12 février 2015 ;  
 Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;  
 Vu l'arrêté électoral en date du 24 janvier 2019 portant organisation des élections des représentants des personnels aux conseil stratégie et recherche,  
 Vu les procès-verbaux de dépouillement du scrutin auquel il a été procédé le 14 mars 2019.

Le Doyen de la faculté de médecine proclame les résultats suivants :

**Collège T IATSS**

INSCRITS	VOTANTS	BULLETINS BLANCS OU NULS	SUFFRAGES EXPRIMES (N)	SIEGES A POURVOIR (K)	QUOTIENT ELECTORAL (N/K)
574	98	24	74	1	74

**REPARTITION DES SIEGES DE TITULAIRES ENTRE LES LISTES :**

LISTES	SUFFRAGES	SIEGES (au quotient)	SIEGES (au plus fort)
REUNIS	74	1	0
TOTAL	74	1	0

**EST DECLARES ELU(E) :**

LISTES	NOMS DES TITULAIRES
REUNIS	Tiffany MIGEON

**Collège T ITA**

INSCRITS	VOTANTS	BULLETINS BLANCS OU NULS	SUFFRAGES EXPRIMES (N)	SIEGES A POURVOIR (K)	QUOTIENT ELECTORAL (N/K)
224	4	1	3	1	3

**REPARTITION DES SIEGES DE TITULAIRES ENTRE LES LISTES :**

LISTES	SUFFRAGES	SIEGES (au quotient)	SIEGES (au plus fort)
REUNIS	3	1	0
TOTAL	3	1	0

**EST DECLARES ELU(E) :**

LISTES	NOMS DES TITULAIRES
REUNIS	Claire PERRET

Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la diffusion du présent arrêté.

A Paris, le 15 mars 2019

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Bruno RIOU